



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

18 mai 2014

2 fois NON au salaire minimum légal

(IVS).- Le peuple valaisan s'est prononcé contre l'instauration d'un salaire minimal et rejette aussi bien l'initiative sur le plan cantonal que fédéral. Parallèlement, les citoyens suisses ont largement refusé cette initiative au plan fédéral. Le Conseil d'Etat souligne que, depuis longtemps et durant la campagne également, il a tout entrepris avec les partenaires sociaux pour améliorer les conditions salariales des branches dans lesquelles le salaire est le plus bas. Le Gouvernement cantonal poursuivra dans cette voie à l'avenir.

Le Conseil d'Etat a toujours privilégié et encouragé les négociations entre les partenaires sociaux, leur octroyant les services particuliers des organes cantonaux chargés des relations du travail. La preuve en est l'existence d'un tissu contractuel collectif relativement dense. La décision du peuple doit être prise comme un encouragement à continuer le dialogue dans cette voie, dialogue constructif permettant de trouver des solutions dans chaque branche, en tenant compte de ses particularités et de ses potentialités.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Cheffe du département, Esther Waeber-Kalbermatten - 079 248 07 80

